

présidentielle de 2015 à Tchaoudjo avec 39612 voix contre 21340 pour la Combat pour l'Alternance Politique (CAP2015), regroupement de partis de l'opposition. Il faut noter que le village de Kparatao, situé à environ 8km à l'est de Sokodé est le village natal du leader du parti de l'opposition PNP (Parti National Panafricain), membre de la coalition des 14.

Anié: Chef-lieu de la préfecture d'Anié, elle est une ville située dans la région des Plateaux au sud du Togo. Le groupe ethnique principal et la langue dominante sont le Tem ou le Kotokoli. L'islam est la principale religion. C'est un bastion du parti UNIR qui a recueilli plus de voix à l'élection de 2015 (27881 voix pour UNIR contre 6609 voix pour CAP2015).

Kpalimé: La ville de Kpalimé est le chef-lieu de la préfecture de Kloto, région des plateaux, au sud du pays. Le groupe ethnique principal et la langue dominante est l'Ewe. La majorité des autochtones sont des chrétiens. Kpalimé est le fief de l'opposition. Le CAP2015 a obtenu 25705 voix et le parti au pouvoir 17608 à la présidentielle de 2015.

Lomé: C'est la capitale du Togo. Elle est une ville cosmopolite située dans la préfecture du Golfe au sud du pays. L'éwe et le mina sont les langues qui dominent. Les religions modernes et traditionnelles sont pratiquées. Lomé est le sanctuaire électoral de l'opposition comme l'a relevé les résultats de l'élection présidentielle de 2015

facilitateur de la crise .

consultations bilatérales entre des acteurs politiques (classe de l'opposition et du parti au pouvoir) et la facilitation ghanéenne à Accra au Ghana. En marge des consultations bilatérales, le directeur de Cabinet du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales a par une note en date du 30 mars demandé aux préfets de lui faire parvenir avant le 09 avril 2018 les noms et prénoms des représentants de l'administration et ceux de la chefferie traditionnelle devant siéger dans les Comités des Listes et Cartes (CLC) qui seront mis en place par centre de vote par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans le cadre de la révision prochaine des listes électorales. La coalition s'est souvenue qu'à l'issue des discussions le 23 mars, le facilitateur avait affirmé que le gouvernement a accepté collaborer avec la CENI pour suspendre le processus de préparation des élections, l'une de ses principales préoccupations.

Dans une note d'information adressée au ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, la coalition des 14 a annoncé les 11, 12 et 14 avril des marches sur toute l'étendue du territoire national. La Coalition des 14 exige d'une part le rétablissement de la Constitution originelle du 14 octobre 1992, la révision du cadre électoral et l'instauration du droit de vote des Togolais de l'étranger et d'autre part l'arrêt des préparations unilatérales de consultations électorales, la libération des prisonniers politiques, l'arrêt des persécutions, des arrestations, des poursuites et des violences à l'encontre des militants et dirigeants des partis politiques de l'opposition et de la Société civile, l'arrêt des entraves à l'exercice du droit constitutionnel de manifestation sur l'ensemble du territoire national.

Une lettre du ministre de l'Administration

(202 201 voix pour CAP2015 contre 71 791 pour UNIR).

(Source: wikipedia , rapport final de la mission d'observation de l'Union Européenne sur l'élection présidentielle de 2015 au Togo)

territoriale a indiqué le 6 avril que ces marches sont interdites. «Le gouvernement ne peut pas se rendre complice de la violation des recommandations du facilitateur en laissant les manifestations (...) se faire ». Aussi précise la lettre : «Toutes les parties prenantes au dialogue doivent respecter les recommandations du facilitateur en ce qui concerne la suspension des manifestations durant le dialogue »⁴.

Malgré l'interdiction du Gouvernement, la coalition des 14 a tenté de reprendre les manifestations le 11 avril, ceci en évoquant l'interprétation erronée par le pouvoir de sa volonté de suspendre les manifestations pendant la durée du dialogue⁵. A Lomé, Kpalimé et Sokodé, les forces de l'ordre ont dispersé les manifestants. Des exactions auraient été exercées sur les populations notamment à Lomé, Kpalimé, Kparatao⁶ (village environnant de Sokodé), par les forces de l'ordre y compris les militaires déployés.

En reconnaissant l'existence de début de rassemblements dans les trois villes précitées et à Anié, le communiqué du ministre de la sécurité et de la protection civile du 11 avril a noté que « les tentatives de manifestations ont été émaillées de certaines scènes de violence qui ont occasionné des dégâts matériels sur des véhicules de certaines personnalités », ceux du ministre de l'Urbanisme et du Cadre de vie et du chef de file de l'opposition.

Il est fait état de «l'interpellation de 20 personnes

⁴ Dans le courrier, il est indiqué que les recommandations ont été adoptées à l'issue d'une rencontre entre le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, le représentant du ministre de la sécurité et de la protection civile, et une délégation de la coalition conduite par Monsieur Antoine FOLLY (Président du parti UDS-Togo).

⁵ Dans un courrier en date du 16 mars, le Gouvernement a informé que des discussions entre le gouvernement et une délégation de la coalition des 14 partis de l'opposition ont eu lieu le 14 mars et que les échanges ont porté sur l'opportunité de l'organisation des manifestations de rue programmées pour les 20,21, 22 et 24 alors que le dialogue est en cours. Le courrier avait indiqué à l'endroit de la coalition des 14 partis d'opposition qu'étant donné que "la mesure relative à la suspension des manifestations durant le dialogue reste en vigueur, les marches ne peuvent pas avoir lieu en cette période pour la poursuite des discussions en vue de la normalisation de la situation politique togolaise par voie de dialogue". Le ministre a rappelé aux organisateurs qu'étant donné que le dialogue se poursuit il n'est pas opportun d'organiser des manifestations alors même que le facilitateur préconise la suspension desdites manifestations. Le courrier précise que le gouvernement « très attaché au règlement de la situation politique du pays » se « sentirait complice d'une violation des recommandations du dialogue et de la facilitation » s'il laissait de « telles manifestations avoir lieu ». Selon le ministre de l'Administration territoriale, la délégation de la coalition a reconnu la « pertinence des points soulevés » et laissé entendre que la lettre d'information des manifestations était une demande « administrative à caractère conservatoire ».

⁶ Kparatao est le village natal du Président du Parti National Panafricain (PNP), M. Tikpi Atchadam, celui par qui les contestations populaires ont repris depuis le 19 août 2017. Un monument sacré symbolisant la protection des habitants aurait été détruit par des gendarmes le 13 avril.

dont 19 libérées ... à Kpalimé, et de 20 autres à Lomé». Le 14 avril, la tension n'est pas retombée en raison des blessés enregistrés à Sokodé, Kparatao, Djarkpanga, Tchamba et Lomé suite aux actes de violence liés à l'appel à manifester maintenu par la coalition. Le bilan général établi par la coalition le 18 avril dénombre «Un mort, 174 blessés dont 92 dans un état grave parmi lesquels des femmes et des enfants. 253 arrestations dont 227 libérés ... 26 personnes détenues à la prison civile de Lomé et une personne à Kpalimé en sa qualité de secrétaire fédéral du PNP».

Une nouvelle série de manifestations de l'opposition est prévue pour les 25, 26 et 28 avril 2018.

OPPORTUNITES/RECOMMANDATIONS

- Le Gouvernement et la classe politique devraient éviter les actes de violence sous toutes leurs formes,
- La facilitation ghanéenne devra intensifier les concertations entre acteurs en vue d'une solution politique, en tenant compte du délai imparti au dialogue,
- Les parties prenantes au dialogue doivent respecter les principes directeurs du règlement intérieur du dialogue,
- Le dialogue devra conformément à son objectif général permettre aux acteurs politiques de parvenir à un accord global sur les questions qui alimentent la crise dans la paix et la concorde nationale, dans le respect de l'ordre constitutionnel et des institutions de la république.